

## Assemblée nationale- Troisième séance du jeudi 19 juillet 2012

### Projet de loi de finances rectificative pour 2012

#### Suite de la discussion des articles :

...

#### Article 24

...

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre-Alain Muet., pour soutenir l'amendement n° 216.

**M. Pierre-Alain Muet.** Depuis longtemps, notre pays considère que, parmi les biens de première nécessité, il n'y a pas seulement les nourritures terrestres, il y a aussi les nourritures spirituelles. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours, depuis très longtemps, retenu la TVA à 5,5% sur le livre, sur le spectacle vivant, sur des biens culturels fondamentaux.

Nous sommes nombreux sur les bancs de gauche, et même sur les bancs de droite – je m'en souviens – à avoir considéré, quand l'ancienne majorité a augmenté la TVA de 5,5 % à 7 %, qu'il fallait la maintenir à 5,5 % sur les biens dits de première nécessité au sens le plus étroit du terme, et que c'était une remise en cause importante d'un principe partagé.

D'où vient la volonté de faire bénéficier le spectacle vivant de cette mesure, au même titre que le livre ? D'un engagement fort du Président de la République, que nous avons tous beaucoup apprécié. Je me rappelle en effet qu'avec mes collègues Patrick Bloche et Yves Durand, nous avons beaucoup insisté, au moment de l'augmentation de la TVA, pour que cela ne touche pas le spectacle vivant et le secteur des livres.

On sait à quel point le secteur des livres souffre et vous êtes nombreux, dans vos circonscriptions, à voir disparaître les libraires indépendants. Le spectacle vivant a souffert à la fois de baisses considérables de crédits, de la TVA portée à 7 % et d'une réforme du régime des intermittents du spectacle qui a fait disparaître de petites troupes.

Que l'on fasse aujourd'hui un effort pour le spectacle vivant, je considère, comme nombre d'entre nous sur ces bancs, que c'est le rôle de l'État de subventionner la création scientifique ; c'est aussi le rôle de l'État et des pouvoirs publics de subventionner la création culturelle et c'est, modestement, un premier pas. Il y en a d'autres à faire, mais celui-là est important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Christian Eckert,** *rapporteur général.* La commission a débattu de cet amendement, qui correspond à un souhait. Il a été accepté au titre de l'article 88.

Je laisserai la rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles compléter les éléments. Le rapporteur général est évidemment favorable à cet amendement dont il est d'ailleurs cosignataire.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jérôme Cahuzac,** *ministre délégué.* Favorable.